Sciences Po Grenoble UGA
L'OUVERTURE AUX MONDES

Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 24 juin 2025

Conseil d'Administration du 24 juin 2025

Nature : AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Objet : Vœu relatif au respect du droit international

Le Conseil d'Administration,

Vu la Constitution, notamment ses articles 52 à 55,
Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 741-10,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Sciences Po Grenoble - UGA et le respect du droit international

Dans un contexte mondial où les tensions se multiplient et les conflits s'aggravent au péril des populations civiles, le Conseil d'administration de Sciences Po Grenoble - UGA tient à réaffirmer un certain nombre de principes essentiels qui guident notre activité universitaire et notre manière de concevoir notre rôle, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Du droit international et de son respect

Alors que les commémorations du 80ème anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale rappellent les horreurs de la guerre et que les images de destructions, de morts et de blessures irrémédiables emplissent nos écrans, le Conseil d'administration rappelle la centralité du droit international dans ses enseignements et sa recherche. Une connaissance fine des instruments juridiques élaborés depuis 1945 est essentielle : de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide au Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale ; des Conventions de Genève, piliers du droit humanitaire international, aux conventions internationales pour la protection des droits humains.

Si la connaissance du cadre juridique est essentielle, le Conseil d'Administration reconnaît qu'il est aussi fondamental d'analyser et d'enseigner la mise en œuvre du droit international tel qu'il doit être respecté par toutes et tous pour prévenir les conflits et appliqué à toutes les parties en conflit, avec les mesures qui s'imposent en cas de violations. Dans ce contexte, il est important que l'architecture du droit international et des Nations Unies soit préservée, et d'éviter le « deux poids – deux mesures », perçu ou réel.

A l'heure où l'ensemble des États s'apprêtent à marquer le 80ème anniversaire de la Charte des Nations Unies signée le 26 juin 1945, le Conseil d'administration rappelle la responsabilité de chacune et chacun d'agir, face aux logiques destructrices à l'œuvre, pour honorer la promesse faite, entre autres, dans le préambule de la Charte : « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

De la responsabilité d'une institution universitaire

Lorsque le droit international est bafoué, c'est le concept même de l'État de droit qui est mis à mal, alors que celui-ci est plus que jamais nécessaire pour assurer la protection des libertés fondamentales. Le Conseil

d'administration réaffirme les valeurs de Sciences Po Grenoble - UGA telles qu'énoncées dans son Règlement intérieur: *"La dignité et l'intégrité des personnes ; le respect des personnes et de leur vie privée ; le respect du pluralisme des opinions et des pensées ; le respect du débat équitable ; le respect des biens d'autrui et en particulier des biens de l'établissement dont l'usage est au profit de l'ensemble de la communauté d'établissement".*

Ces valeurs sont fondamentales pour permettre à Sciences Po Grenoble - UGA de remplir ses missions d'enseignement et de recherche, et leur respect peut permettre d'engager des débats sur les questions les plus sensibles, dont les conflits et les guerres. Ce sont bien ces valeurs que nous souhaitons également promouvoir dans nos relations internationales. Dans ce contexte, le Conseil d'administration exprime :

- sa solidarité avec l'ensemble des universitaires, étudiantes, étudiants, et leurs proches, dont les vies ou les parcours sont brisés par les guerres et les conflits, alors que des universités et lieux de savoir sont détruits par des opérations militaires ; et son ouverture à accueillir, dans la mesure du possible, les universitaires, étudiantes et étudiants en danger;
- son soutien aux universitaires, étudiantes et étudiants réprimés ou menacés pour l'exercice de leur liberté académique et leurs travaux sur des crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou de génocide, ou encore sur des violations des droits humains et la colonisation ;
- son engagement à faire preuve d'une vigilance accrue dans le cadre des partenariats internationaux en cours ou à venir pour promouvoir les valeurs de notre institution, et prendre les mesures nécessaires si des partenaires agissaient manifestement de manière contraire à nos valeurs;
- son intérêt pour les initiatives étudiantes et enseignantes œuvrant pour la paix, la justice et les droits humains, et son engagement à protéger la liberté d'expression, le respect du pluralisme des opinions et des pensées.

De la réponse à la prévention des conflits

Dans ses récentes remarques devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies, la Présidente du Comité international de la Croix Rouge a indiqué compter près de 130 conflits dans le monde et a alerté : *"the world of today is more interconnected than ever. In today's conflicts, you do not have to pull the trigger to be complicit in the consequences".*

Le Conseil administration n'est pas habilité à se prononcer sur les conflits, mais souligne que Sciences Po Grenoble - UGA continuera à jouer son rôle de formation et de recherche, et restera un espace où toutes les guerres et tous les conflits peuvent faire l'objet de débats équitables, de l'Ukraine – rappelant la procédure de la Cour pénale internationale et le mandat d'arrêt émis notamment contre le Président Poutine de la Fédération de Russie –, au Soudan, du Cachemire au conflit en Israël/Territoire palestinien occupé.

Le Conseil d'administration exprime son engagement à ce que Science Po Grenoble - UGA joue son rôle de formation et de recherche sur ce conflit, conscient des procédures en cours devant la Cour internationale de justice, notamment dans le dossier « Application of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide in the Gaza Strip (South Africa v. Israel) », et devant la Cour pénale internationale qui a « délivré des mandats d'arrêt contre M. Benjamin Netanyahu et M. Yoav Gallant pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre présumés ».

A la tragédie de ce conflit pour les populations civiles, s'ajoute la dangereuse tendance à ce que son traitement divise et polarise le monde et nos sociétés. Le Conseil d'administration rappelle l'importance que Sciences Po Grenoble - UGA puisse être le lieu de débats équitables sur ce conflit comme sur tous les autres. Le Conseil d'administration prend note de l'intérêt d'organiser dans les prochains mois un évènement

concernant la situation en Israël/Territoire palestinien occupé *[potentiellement en partenariat avec l'Institute for Global Negotiation]* pour rassembler l'ensemble de la communauté Sciences Po Grenoble - UGA et tenter, au-delà des tensions, d'élaborer une approche commune dont les résultats pourraient être présentés lors d'une prochaine séance.